

224C0515
FR0011981968-FS0250

9 avril 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

WORLDLINE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 avril 2024, la société FIL Investments International a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 5 avril 2024, le seuil de 5% du capital de la société WORLDLINE et détenir individuellement 14 427 970 actions WORLDLINE représentant autant de droits de vote, soit 5,10% du capital et 4,42% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions WORLDLINE sur le marché.

A cette occasion, la société FIL Limited n'a franchi aucun seuil et détient indirectement 14 680 747 actions WORLDLINE représentant autant de droits de vote, soit 5,19% du capital et 4,50% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
FIL Investments International	14 427 970	5,10	14 427 970	4,42
FIL Investment Advisors (UK) Limited	252 777	0,09	252 777	0,08
Total FIL Limited	14 680 747	5,19	14 680 747	4,50

¹ Sur la base d'un capital composé de 282 974 981 actions représentant 326 590 951 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.